

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'AUDEARRONDISSEMENT DE  
NARBONNE**DOMAINE** : Finances Locales**SOUS-DOMAINE** : Subvention

Membres en exercice : 19

Présents : 10

Procurations : 0

Votants : 10

Secrétaire de séance :  
Gérard LACOMBECONVOCATION EN DATE DU :  
5 Décembre 2025AFFICHAGE EN DATE DU :  
5 Décembre 2025ACTE RENDU EXECUTOIRE  
APRES DÉPÔT EN SOUS  
PREFECTURE LE :  
\_\_\_\_\_ET PUBLIE OU NOTIFIE LE :  
\_\_\_\_\_

N° : 2025\_35

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****Syndicat Mixte du Delta de l'Aude****Séance du Comité syndical du 16 Décembre 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre, l'assemblée régulièrement convoquée au 51 chemin de Saint Crescent 11100 NARBONNE, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Xavier BELART, Président.

**Présents** :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Xavier BELART, Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Gérard LACOMBE, membre du Bureau, titulaire

Madame Sophie PONS-PELOFY, titulaire

Monsieur Jean-Louis RIO, Vice-Président, membre du

Bureau, titulaire

**La Communauté de Communes « La Domitienne » :**

Monsieur Alain CARALP, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

**La Communauté de Communes « Sud-Hérault » :**

Monsieur Pierre POLARD, Vice-Président, membre du Bureau, titulaire

Monsieur Olivier HENRY, titulaire

**Absents suppléés** :**La Communauté d'Agglomération du « Grand Narbonne » :**

Monsieur Michel JAMMES, membre du bureau titulaire représenté par Monsieur Guy CLERGUE

Monsieur Jean-Marc JANSANA, membre du Bureau, titulaire, représenté par Monsieur Eric RENVOISE, suppléant

Madame Alexia LENOIR, membre du Bureau, titulaire, représentée par Monsieur Claude LEBESSOU, suppléant.

**Objet : Demande de Subvention pour l'Extension de l'atelier de S...**

Dans le cadre du projet d'extension des ateliers de la régie du SMDA, le Président explique aux élus que le SMDA peut être éligible à la DETR. Ainsi il va solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Le montant de l'aide peut varier entre 20 et 40 % du montant HT de la construction. Celle-ci a été évaluée à 380 000 €/HT.

La Région et Le Département vont être également sollicités.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, les membres du Comité syndical se prononcent :

POUR : 5 285.44 voix  
CONTRE : 00.00 voix  
ABSENTIONS : 00.00 voix

**LE COMITE SYNDICAL  
A L'UNANIMITE**

- **SOLLICITE** l'Etat, La Région, et Le Département pour l'attribution d'une subvention
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre ont signé les membres présents.*

*La convocation du Comité Syndical et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.*

A Narbonne, le 16 Décembre 2025

**Le Président,  
Xavier BELART**

